



# LES VÉLOS DES ÉTANGS

Association de promotion du vélo sur les territoires métropolitains Istres Ouest-Provence et Pays de Martigues

## Charte Vélo pour Martigues

proposé aux listes candidates aux élections municipales 2020

### Résolution 1 : **Mettre en œuvre le plan vélo local, financé et concerté, dès le début du mandat.**

- a)- Un réseau cyclable communal cohérent et continu, permettant aux citoyens de se déplacer en vélo de la manière la plus directe et sécurisée possible.**
- b)- Un comité vélos / piétons** incluant un suivi opérationnel, se réunissant au minimum 4 fois par an, présidé par un représentant missionné. *Objectif : consulter les cyclistes et les associations d'usagers piétons et handicapés en amont des aménagements envisagés, et rendre compte de l'action des différents services impliqués dans les Conseils de Quartier.*
- c)- Une charte de qualité** des aménagements cyclables, de leur entretien et de leur signalisation (pistes cyclables, double-sens cyclables, sas à vélo, cédez le passage aux feux, etc.).
- d)- Un budget dédié conséquent** attribué par le conseil Municipal ; pour indication, chez nos voisins d'Allemagne ou des Pays-Bas, c'est 30 €/an par habitant...

### résolution 2 : **Développer un réseau cyclable cohérent.**

- a)- Des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité – gares, écoles et lycées, commerces et zones commerciales, équipements municipaux, sportifs, associatifs et culturels, centres de santé et quartiers résidentiels.**
- b)- Repenser le plan de circulation** (en cours de réalisation à la Métropole) en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville afin de redonner la priorité aux déplacements actifs et aux transports en commun.
- c)- Créer des connexions** entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines et **bien les signaler.**
- d)- Calmer le trafic automobile** en ville.
- e)- Dans les rues où c'est possible, créer des pistes cyclables à chaque chantier de réfection** de la chaussée, **en application de la loi LAURE** (Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie).

### Résolution 3 : **Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous.**

- a)- Réaliser en priorité les investissements voiries de sécurisation des axes et des points noirs relevés sur la carte du «Baromètre des Villes Cyclables 2019»** par les Martégaux et Martégaux, avec leurs 99 commentaires et 139 réponses.
- b)- Lancer un plan phasé pour libérer nos trottoirs des obstacles** (poteaux divers et mobilier urbain), et ainsi **faciliter les déplacements** des handicapés, des piétons, et des cyclistes.

- c)- Verbaliser les stationnements automobiles illicites sur trottoirs et/ou pistes cyclables, qui se sont généralisés.**
- e)- Généraliser les double-sens cyclables et les cédez-le-passage cycliste aux feux.**

#### Résolution 4 : **Développer l'utilisation du vélo en actionnant tous les leviers nécessaires mis à disposition.**

- a)- Offrir du stationnement vélo sécurisé dans les logements sociaux et les établissements publics et scolaires en profitant du programme Alvéole de la FUB (financement à 60%).**
- b)- Implanter des arceaux vélos normatifs, près des commerces du centre.**
- c)- Créer une «maison du vélo» près du pôle d'échange multimodal comprenant un atelier, une salle d'accueil et des équipements sanitaires.**
- d)- Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : Indemnité Kilométrique Vélo) aux agents municipaux et aux salariés des entreprises importantes de notre ville.**
- e)- Proposer une aide à l'achat d'un vélo utilitaire pour les particuliers et les entrepreneurs locaux. (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).**

#### Résolution 5 : **Enseigner et promouvoir une culture vélo.**

- a)- Lancer un plan de communication envers toute la population sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas à vélo,...) et sur les avantages des transports actifs, afin de battre en brèche les idées reçues.**
- b)- Lancer un plan de formation des élus, des automobilistes, des conducteurs de bus et de cars, des policiers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo.**
- c)- Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires.**
- d)- Mettre en place des «pédibus» et «vélobus» pour emmener les enfants à l'école. Et libérer les trottoirs du stationnement auto devant toutes les écoles.**
- e)- Créer des pistes cyclables d'apprentissage, pour faciliter les écoles-vélo pour tous.**

#### Résolution 6 : **S'informer et utiliser tous les financements possibles pour une ville apaisée.**

Financièrement, il n'y a pas d'obstacle pour une prise en compte sérieuse des déplacements vélo. Une vraie envie de changement de comportement suffit.

- **Financement national des grands projets par l'ADEME.**
- **Le plan national vélo. 50M€ / an.**
- **Le schéma cyclable départemental : 40 M€ pour les sites propres.**
- **Le plan vélo métropolitain : 60M€. 36M€ pour le CT1, 24M€ pour la métropole hors CT1.**
- **Le schéma directeur cyclable de la ville de Martigues voté en 2015 7M€ / 10 ans.**

## – l'urgence climatique

Notre société est confrontée à une menace inédite et terrifiante : le **réchauffement climatique de notre planète**.

- Les gaz à effet de serre (GES), et notamment le gaz carbonique, que nous avons **déjà envoyés** dans l'atmosphère, depuis l'utilisation massive du charbon puis du pétrole, ont commencé à réchauffer la terre et **vont à terme** augmenter sa température moyenne de **1,5°C sans doute**. Les GES une fois largués dans l'atmosphère y restent des centaines d'années avant d'être éventuellement retirés par la nature (enfouis géologiquement).
- Si nous continuons à envoyer chaque année plus de GES dans l'atmosphère, les différents modèles du GIEC nous promettent entre **+1°C et + 6°C sur la température moyenne mondiale à la fin du 21<sup>ème</sup> siècle !** Et le littoral méditerranéen serait un peu au dessus de cette moyenne...
- Lors de la dernière glaciation, la température moyenne mondiale était seulement de 5°C inférieure à l'actuelle, l'Europe avait alors un climat sibérien et la surface des océans étaient 120m bas qu'actuellement, **on imagine les bouleversements que représentent une augmentation de + 5°C...**

Il est donc urgent de réduire notre production de GES. Une ville peut et doit participer à cet effort par l'encouragement, voire la contrainte, des modes de transports doux ou décarbonés, **notamment du vélo en ville**,

## – les avantages du vélo.

Outre qu'il n'émet aucun GES lors de son utilisation, un vélo est

- silencieux,
- économique,
- facile à réparer,
- non polluant,
- convivial,
- rapide pour les déplacements courts
- et bon pour la santé.

On peut ajouter qu'il utilise peu d'espace public et use moins les routes qu'une voiture.

**Pour ces raisons, les municipalités doivent encourager le vélo comme mode de déplacement urbain et périurbain.**

**La liste s'engage, en cas de victoire aux élections municipales de 2020, à repenser la ville dès le début de la mandature.**

- 1. développer, entretenir et signaler tous les aménagements cyclables permettant aux citoyens de se déplacer en vélo de la manière la plus directe et sécurisée possible (pistes cyclables, double-sens cyclables, sas à vélo, cédez le passage aux feux, etc.),**
- 2. calmer le trafic automobile dans la ville et créer des pistes cyclables dans les rues où c'est possible à chaque chantier de réfection, en application de la loi LAURE,**
- 3. encourager la pratique du vélo et de la marche pour les transports dans la ville (notamment en montrant l'exemple par les services municipaux),**
- 4. intégrer le vélo dans le bâti communal, nouveau (respect de la loi) et existant (incitation) et de manière générale faciliter le stationnement des vélos dans la ville et la lutte contre leur vol,**
- 5. favoriser le commerce de centre ville et dispersé dans les quartiers, faciles à atteindre en vélo, et au contraire décourager les zones commerciales périphériques,**
- 6. aider les populations défavorisée à l'achat d'un vélo ou l'apprentissage de sa pratique.**

<b>Commune : Martigues</b>	
<b>Nom de la liste :</b>	
<b>Nom et prénom du signataire : .....</b>	
<b>Commentaire éventuel :</b>	
<b>Date : .....</b>	<b>Signature :</b>

**Correspondant les vélos des étangs (LVDE) –**

**Jean Luc Hanrard, 25 allée de la Garrigue – 13500 - Martigues**

**[jlhanrard@free.fr](mailto:jlhanrard@free.fr) – 0 682 679 664**